



N° 381 /MPTEN/SG/CAB/PRMP/2024

Conakry, le 01 JUL 2024

La Ministre

Appel d'Offres Ouvert

N° :02/MPTEN/SG/CAB/PRMP/2024

Source de financement : Ressources mixtes (BND et Fonds propres)

Section 0. Avis d'Appel d'Offres (AAO)

Avis d'Appel d'Offres National (AA0N)

Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie
Numérique

AAO N°02/MPTEN/SG/CAB/PRMP/2024

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés.
2. Le Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique a obtenu des fonds de financement, afin de financer les travaux de rénovation et d'équipement, par le biais d'un accord-cadre à Bons de commande, en faveur des **Directions du Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique**, et a l'intention d'utiliser



une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché ci-dessus.

3. Le Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir les acquisitions ci-dessus, en lot unique.
4. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de Madame CONTE Aïssata Abdoulaye DIAKITE Personne Responsable des Marchés Publics ; Tel :622 53 17 12, tous les jours, du Lundi au Jeudi de 8 heures à 16 heures 30 minutes et Vendredi de 8 heures à 12 heures.
6. Les exigences en matière de qualification sont : (voir le Dossier d'Appel d'Offres pour les informations détaillées).
7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : PRMP, à compter du Mercredi 03 Juillet 2024 contre un paiement non remboursable d'Un million Cinq cent mille francs guinéens (1 500 000 GNF). Le paiement se fera dans les comptes ci-après, ouverts dans les livres de la Banque Centrale :
 - 50% au compte N° 4111071 du Receveur spécial du Trésor, contre délivrance d'une quittance libératoire ;
 - 30% au compte N°2011000407 de l'ARMP ouvert à la BCRG ;
 - 20% à l'Autorité contractante.
8. Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés contre un reçu de paiement.
9. Les offres devront être rédigées en langue française et déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies à l'adresse ci-après : au Bureau de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) au Ministère des Postes, des Télécommunications et de



l'Economie Numérique ; Madame CONTE Aissata Abdoulaye DIAKITE ; Tel :622 53 17 12, au plus tard le Mardi 30 Juillet 2024 à 10h 30mn.

10. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et, le cas échéant, en présence des observateurs de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et celui de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics (DGCMP) à l'adresse ci-après : Salle de réunion du Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique au 4^{ème} étage immeuble ARPT à Koloma, Commune de Ratoma à 11 heures.

11. Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote-part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres, joint en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres. Il sera pris en compte des frais d'immatriculation du contrat, fixés à 0,3% du montant hors taxes, conformément à l'article premier de l'Arrêté A/2023/1252/MEF/CAB/SGG du 23 mars 2023, portant attributions et organisation de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics.

12. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission d'un montant de Vingt millions (20 000 000 GNF).

13. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de soumission.

14. La législation régissant l'appel d'offres est le droit de la République de Guinée.


Rose Pola Pricemou

